



MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal du Lieu

Le Lieu, le 30 juillet 2026

Préavis municipal n° 06/2026

**Crédit complémentaire de CHF 178'000.- pour le préavis 07/2022
Aménagement des rives du lac Brenet de CHF 546'500.-**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre lac Brenet a toujours été mis à contribution pour l'activité humaine – transport de marchandises, extraction de glace, moulin, scierie, production d'électricité, loisirs (baignade, pêche, patinage).

En date du 21 juin 2022, le Conseil Communal a accepté le préavis 07/2022 pour aménager les rives, des places de loisirs, des places d'amarrage, ainsi que la renaturation du ruisseau de la Sagne.

Le montant demandé était de CHF 546'500.-, hors subventions.

Etat de faits

En préambule, il est utile de rappeler les points suivants concernant l'élaboration du préavis :

- Pour la partie renaturation et aménagement des rives, les chiffres provenaient du rapport Stucky SA « Gestion intégrée des rives du lac Brenet » du 12 janvier 2017. En mars 2022, il a été demandé au bureau Stucky SA si nous pouvions prendre comme référence les prix indiqués dans leur rapport. Il nous a été répondu par l'affirmative.
- Pour les travaux liés aux autres aménagements (ponton, chemin, WC, équipement des places d'amarrages), des devis ont été demandés directement par nos soins à des entreprises spécialisées.

Les travaux ont de fait commencer ce printemps. Nous avons eu une première surprise avec la réalisation du ponton. En effet, lors de l'analyse initiale, il a été estimé que des pieux de 6 mètres de long seraient nécessaires pour son ancrage. Mais, il s'est avéré que l'épaisseur des sédiments (vase) était nettement plus importante. Nous avons dû changer de technique et poser des vis de 2.5 mètres emboîtables. L'ancrage a pu se faire à – 17 mètres de profondeur.

Cet imprévu représente un coût supplémentaire de CHF 15'278.- pour la réalisation de cet aménagement.

Une bonne surprise en contrepartie, nous avons pu réaliser les aménagements aux Vieilles Maisons, 16 places d'amarrage, équipements touristiques et honoraires - pour un montant nettement inférieur aux estimations (– CHF 108'267.-).

Pour la création des 11 places d'amarrage vers la Step du Pont, la Commune de L'Abbaye versera une participation de CHF 11'000.-.

En ce qui concerne le renforcement des rives des deux plages (contre l'érosion) et la renaturation du ruisseau, les meilleures offres, suite aux retours de l'appel d'offre, indiquaient un montant de CHF 398'334.-, en regard du montant figurant au préavis de CHF 209'200.-.

Soit une augmentation de CHF 189'134.-. À laquelle s'ajoute les honoraires d'ingénieurs en lien avec le suivi, soit CHF 62'542.-

Cet écart important peut se justifier en raison d'un décalage temporel entre l'estimation de Stucky SA (2017) et l'appel d'offre (2026).

Les augmentations significatives des coûts sont la conséquence des suites des crises du Covid, des guerres en Ukraine et au Moyen Orient, ainsi que des nouveaux critères pour la réalisation de ces travaux (évolution des réglementations).

Par chance, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 % par le Canton de Vaud + 35 % par la Confédération.

De ce fait, le montant des subventions devrait également être adapté à la hausse, selon contacts avec M. Dufour, chef projet à la DGE-Eau. Nous lui avons envoyé une demande complémentaire de subventions, compte tenu de la hausse des coûts de réalisation. Nous sommes en attente de sa réponse.

Les subventions initiales représentaient un montant estimé de CHF 140'100.- ; le nouveau montant serait de CHF 438'652.-. Ces subventions seraient plus importantes en raison de la hausse des coûts des travaux, mais également par l'intégration des honoraires d'ingénieurs, qui n'avaient pas été totalement pris en compte sur la première demande.

De ce fait, le coût final de ces aménagements à charge de notre Commune passerait de CHF 406'500.- à CHF 285'948.-.

Récapitulation des coûts - Financement

			préavis	coûts actualisés	écart
Plage des Charbonnières/rive			24'500	37'410	12'910
plage terrain de football/rive			29'000	60'441	31'441
Renaturation ruisseau Sagne			155'700	300'483	144'783
Ponton 11 places, chemin, rampe			140'500	155'778	15'278
plages vieilles maisons 16 places			82'800	21'121	-61'679
plage Vieille maisons - wc/pic-nic			69'000	22'412	-46'588
Torne 5 places Step 10 places			6'000	10'118	4'118
frais mise à l'enquête/divers				62'542	62'542
Total HT			507'500	670'305	162'805
TVA		7.7 % / 8.1 %	39'100	54'295	15'195
total investissements			546'600	724'600	178'000
./. Subventions VD 60 % rives				-69'625	
vaud 60 % renaturation			-93'400	-233'070	
CH 35 % renaturation			-46'700	-135'957	
total subventions			-140'100	-438'652	-298'552
solde à charge Commune			406'500	285'948	-120'553

Le dépassement total des investissements prévus se monte à CHF 178'000.- et porte le crédit total de ces aménagements à CHF 724'600.-TTC, hors subventions.

La Municipalité propose de financer ces travaux par l'ouverture d'un crédit complémentaire de construction de CHF 178'000.-.

Ce montant entre dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.- (endettement au 31.12.2025 : CHF 7'985'560.23 + CHF 568'750.- pour des projets déjà accordés en 2026).

Selon MCH2, les taux d'amortissements sont de 40 ans pour les aménagements des rives et ruisseau, et de 10 ans pour les aménagements d'amarrages et loisirs. Les montants indiqués ci-dessous ne tiennent pas compte des subventions.

L'influence sur le budget de fonctionnement sera de l'ordre de :

- Amortissement : charge maximale annuelle de CHF 11'850.- pour les aménagements des rives et ruisseau.
- Amortissement : charge maximale annuelle de CHF 24'900.- pour les aménagements d'amarrages et loisirs
- Intérêts dettes moyen/long terme : selon répartition des intérêts passifs
- Location : le montant annoncé dans le préavis 07/2022 de CHF 10'000.- an de revenu n'est pas modifié

Conclusion

En finalité, le but de ce préavis est de permettre d'avoir une ligne de crédit autorisée suffisante pour réaliser l'ensemble des travaux – CHF 724'600.-, avant réception des subventions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

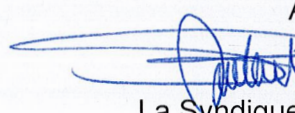
Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 06/2026
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 178'000.- pour le préavis 07/2022 Aménagement des rives du lac Brenet de CHF 546'500.-
2. de financer ces travaux, par un recours à l'emprunt, dans les limites du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.- (endettement au 31.12.2025 : CHF 7'985'560.23 + CHF 568'750.- pour des projets déjà accordés en 2026).

Au nom de la Municipalité


La Syndique
Sylvie Aubert Brühlmann




La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2026.

Municipal responsable : Lionel Baruchet

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. David Bachelard, convocateur

M. Olivier Lugin

M. Frank Paillard

M. David Ernst

Mme Pascale Aubert

Travaux déjà réalisés

WC Vieilles Maisons, défrichage pour 16 places d'amarrage sur la rive



Ponton pour 11 places d'amarrage et plage terrain de foot



À faire : ruisseau et plage « tennis »

